

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

## AMENDEMENT

N ° 1002

présenté par

Mme De Temmerman, Mme Wonner et Mme Yolaine de Courson

-----

### ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.